

RAPPORT N° 337 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 28 MAI 2022

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 21 au 28 mai 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins une (1) personne a été assassinée au cours de cette période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi les cas de trois (3) personnes grièvement blessées à la grenade en province de Cibitoke et d'une (1) vieille femme torturée par des Imbonerakure en province de Ruyigi ainsi que de quatre (4) jeunes mineures qui ont été violées en province de Bubanza.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la nuit de mardi 24 mai 2022 vers 19 heures, un chauffeur d'une taxi-moto connu sous le nom de Théogène Itangishaka a été tué sur la colline de Kibati de la zone de Masango, en commune de Bukinyana de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi) par deux hommes qu'il conduisait sur sa moto.

Selon des sources locales, Théogène Itangishaka a été égorgé par les deux hommes qui lui ont également volé sa moto après la consommation du crime. Une investigation policière a permis de saisir la moto volée le lendemain du crime à Buyenzi, dans la capitale économique Bujumbura.

D'après les mêmes sources, trois hommes accusés d'avoir assassiné le motard Théogène Itangishaka et volé sa moto ont été jugés et condamnés le vendredi 27 mai 2022 dans un procès de flagrance par le Tribunal de grande instance de Cibitoke. Ainsi, Charles Minani et Diomède Ntakirutimana ont été condamnés à une peine de servitude pénale à perpétuité tandis qu'un militaire nommé Jean

Marie Ndiwokubwayo a écopé d'une peine d'emprisonnement de 20 ans pour complicité d'assassinat du motard Théogène Itangishaka. Les trois condamnés qui ont tous plaidé coupables ont en outre été condamnés à payer solidairement une indemnité de trente millions de francs burundais (30 000 000 Fbu) au titre de dommages et intérêts à la famille de la victime.

2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit de dimanche 22 mai 2022 vers 19 heures, des individus non identifiés ont attaqué à la grenade le ménage de Japhet Mbonihankuye sur la colline de Rugeregere de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi) et au cours de cette explosion trois personnes ont été grièvement blessées.

Selon des sources locales, l'explosion de la grenade a blessé Evelyne Mukeshimana (âgée de 56 ans), l'épouse du chef de ménage, sa nièce prénommée Nadia, âgée de 22 ans, et leur locataire, un homme de 35 ans connu sous le nom de Ndiwokubwayo.

D'après les mêmes sources, l'attaque visait principalement Evelyne Mukeshimana qui était accusée par l'entourage de sorcellerie en fonction des tracts de menaces de mort fondées sur des soupçons de sorcellerie qui avaient été propagés dans la localité avant l'attaque. Les trois personnes blessées ont été évacuées vers l'hôpital de Rugombo pour une prise en charge médicale.

SOS-Torture Burundi dénonce encore une fois des assassinats ciblés liés aux soupçons de sorcellerie, plus particulièrement dans les communes de la province de Cibitoke, et qui sont devenus récurrents à la suite d'une impunité qui entoure la commission de ces crimes odieux malgré le fait que les criminels ne sont pas difficiles à identifier, vu leur proximité dans les milieux des crimes.

- Dans l'après-midi de vendredi 27 mai 2022 vers 16 heures, une vieille femme connue sous le nom de Joselyne Nsabimana, âgée de 60 ans, a été atrocement torturée par deux Imbonerakure de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD (Conseil pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie) sur la colline de Kinama de la commune de Gisuru, en province de Ruyigi (est du Burundi). La victime a été torturée pour la punir du refus de son mari, Philbert Bukuru et militant du parti CNL (Congrès national pour la liberté), d'adhérer au parti CNDD-FDD.

Selon des témoins, Joselyne Nsabimana revenait des champs au moment où elle a été attaquée par deux Imbonerakure, Clément Ikorukwigomba et Gaspard Nyawenda surnommé Gitenge (ancien chauffeur de la commune de Gisuru), qui l'avaient tendue une embuscade à une fontaine publique de la localité appelée communément « Chez Anaclet ». Ils l'ont violemment battue à coups de pieds, de poings et de gifles jusqu'à défigurer son visage et lui casser des dents avant que des habitants de cette localité n'accourent pour secourir la victime. La même source précise que Joselyne Nsabimana a été évacuée dans un état critique à l'hôpital de Gisuru pour des soins intensifs tandis que les deux tortionnaires n'ont jamais été inquiétés.

SOS-Torture Burundi dénonce la récurrence des actes d'intolérance politique envers des militants des partis de l'opposition qui sont imputés aux militants du CNDD-FDD et commis en toute impunité. Elle exige une enquête impartiale et indépendante pour punir les coupables conformément à la loi.

3. Cas de violences basées sur le genre

- Dans la journée de vendredi 27 mai 2022, un infirmier connu sous le nom de Cyprien Nyabenda du service des urgences à l'hôpital Bubanza a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Bubanza

(nord-ouest du Burundi) pour viol répétitif commis dans le quartier de Matonge de la même ville de Bubanza sur quatre jeunes filles mineures âgées de 5 à 12 ans.

Selon des sources locales, les quatre jeunes filles mineures appartenant à trois familles distinctes, la prénommée J. âgée de 5 ans, I.N.L. âgée de 7 ans et écolière en 2^{ème} année primaire ainsi que les prénommées A. et J. âgées respectivement de 8 et 12 ans, ont été violées à plusieurs reprises par le même présumé violeur arrêté. La même source précise que les victimes ont été conduites par leurs parents ce samedi 28 mai 2022 au Centre Seruka pour une prise en charge psychologique et médicale.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.